

Session ordinaire
Séance du 07 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 7 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de M. Daniel SANS-CHAGRIN, Président doyen d'âge.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 3 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 48

Nombre de conseillers votants : 49

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Pascal COUSSEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARNAGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Magali L'HERMITE	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Laurence LEROLEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souvigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN	Villiers au Bouin	Daniel SAMEDI
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER

Secrétaire de séance

Madame Mireille DIROCCO a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil communautaire le procès-verbal

VU le procès-verbal, communiqué aux conseillers, qui atteste des conditions de déroulement du Conseil communautaire du 09 juin 2020 et des délibérations adoptées,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal du Conseil communautaire du 09 juin 2020, tel que ci-annexé.

Pièce jointe à la délibération :

Procès-verbal du Conseil communautaire du 09 juin 2020

- - Pour : 49
- - Contre : /
- - Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 49 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 07 juillet 2020

**Le Président,
Daniel SANS-CHAGRIN**

**Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 08 juillet 2020
Publié ou notifié le : 08 juillet 2020**

**Le Président,
Daniel SANS-CHAGRIN**






L'an deux mille vingt, le 7 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 3 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 48

Nombre de conseillers votants : 49

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Pascal COUSSEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARNAGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Magali L'HERMITE	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Laurence LEROULEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN	Villiers au Bouin	Daniel SAMEDI
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER

Secrétaire de séance

Madame Mireille DIROCCO a été élue secrétaire de séance

Sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, élu Président, le Conseil Communautaire a été invité à procéder à l'élection des membres du bureau non vice-présidents. Il a été rappelé que les membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le président et les vice-présidents (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a fixé à 8 le nombre de membres du bureau non Président et non vice-présidents.

D2020_091A ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU – MEMBRE 1

Il est procédé à un appel à candidatures

Monsieur Hubert HARDY se présente.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la candidature de Monsieur HARDY Hubert comme membre 1 du bureau

- Pour : 49
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 49 voix.

Monsieur Hubert HARDY a été proclamé membre du bureau communautaire et immédiatement installé.

D2020_091B ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU – MEMBRE 2

Il est procédé à un appel à candidatures

Monsieur Gérard VIGNAS se présente.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la candidature de Monsieur VIGNAS Gérard comme membre 2 du bureau

- Pour : 49
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 49 voix.

Monsieur Gérard VIGNAS a été proclamé membre du bureau communautaire et immédiatement installé.

D2020_091C ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU – MEMBRE 3

Il est procédé à un appel à candidatures

Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN se présente.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la candidature de Monsieur SANS-CHAGRIN Daniel comme membre 3 du bureau

- Pour : 49
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 49 voix.

Monsieur Daniel SANS-CHAGRIN a été proclamé membre du bureau communautaire et immédiatement installé.

D2020_091D ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU – MEMBRE 4

Il est procédé à un appel à candidatures

Madame Christine GANDRILLE se présente.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la candidature de Madame GANDRILLE Christine comme membre 4 du bureau

- Pour : 49
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 49 voix.

Madame Christine GANDRILLE a été proclamée membre du bureau communautaire et immédiatement installée.

D2020_091E ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU – MEMBRE 5

Il est procédé à un appel à candidatures

Monsieur Jean Jack BORDEAU se présente.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la candidature de Monsieur BORDEAU Jean Jack comme membre 5 du bureau

- Pour : 49
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 49 voix

Envoyé en préfecture le 08/07/2020
Reçu en préfecture le 08/07/2020
Affiché le 
ID : 037-200072981-20200707-D2020_093-DE

Monsieur Jean Jack BORDEAU a été proclamé membre du bureau communautaire et immédiatement installé.

D2020_091F ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU – MEMBRE 6

Il est procédé à un appel à candidatures

Madame Sylvie POINTREAU se présente.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la candidature de Madame Sylvie POINTREAU comme membre 6 du bureau

- Pour : 49
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 49 voix.

Madame Sylvie POINTREAU a été proclamée membre du bureau communautaire et immédiatement installée.

D2020_91G ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU – MEMBRE 7

Il est procédé à un appel à candidatures

Madame Christine HASCOET se présente.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la candidature de Madame Christine HASCOET comme membre 7 du bureau

- Pour : 49
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 49 voix.

Madame Christine HASCOET a été proclamée membre du bureau communautaire et immédiatement installée.

Il est procédé à un appel à candidatures

Monsieur Christophe ZENTNER se présente.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la candidature de Monsieur ZENTNER Christophe comme membre 8 du bureau

- Pour : 49
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 49 voix.

Monsieur Christophe ZENTNER a été proclamé membre du bureau communautaire et immédiatement installé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 07 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

**Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le :
Publié ou notifié le :**

**Le Président,
Xavier DUPONT**



L'an deux mille vingt, le 7 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de M. Daniel SANS-CHAGRIN, Président doyen d'âge.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 3 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 48

Nombre de conseillers votants : 49

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Pascal COUSSEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARANGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Magali L'HERMITE	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Laurence LEROULEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Soène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souigné	Christophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN	Villiers au Bouin	Daniel SAMEDI
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER

Secrétaire de séance

Madame Mireille DIROCCO a été élue secrétaire de séance

Le plus âgé des membres présents du Conseil Communautaire a pris la présidence de l'assemblée.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 48 conseillers présents et 49 conseillers votants, et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT applicable conformément à la l'article L.5211-1 du CGCT était remplie.

Il a, ensuite, invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L.5211-2 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé à un appel à candidatures

Monsieur DUPONT Xavier se présente.

Election du Président au suffrage uninominal à bulletins secrets

Résultats du premier tour du scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 49
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 49
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 5
- d. Nombre de votes blancs : 9
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-(c+d)) : 35
- f. Majorité absolue : 18

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (par ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DUPONT Xavier	35	Trente cinq

Monsieur Xavier DUPONT a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 07 juillet 2020

Le Président,
Daniel SANS-CHAGRIN

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 08 juillet 2020
Publié ou notifié le : 08 juillet 2020

Le Président,
Daniel SANS-CHAGRIN






L'an deux mille vingt, le 7 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 3 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 48

Nombre de conseillers votants : 49

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Pascal COUSSEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARNAGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Magali L'HERMITE	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Laurence LEROULEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN	Villiers au Bouin	Daniel SAMEDI
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER

Secrétaire de séance

Madame Mireille DIROCCO a été élue secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Xavier DUPONT, Président

VU la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat a introduit l'obligation pour le Président de lire la charte de l'élu local lors de la première réunion de l'organe délibérant,

Les conseillers communautaires se voient remettre copie de cette charte et des dispositions prévues au chapitre III du Code général des collectivités territoriales (articles L 2123-1 à L 2123-35), lesquelles précisent les droits et les conditions d'exercice du mandat communautaire.

Ce document se veut être un guide de bonnes pratiques. L'objectif de la charte de l'élu est de rappeler le cadre éthique dans lequel doit évoluer l'exercice du mandat de l'élu communautaire.

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver la Charte de l'élu local.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la Charte de l'élu local

Pièce jointe à la délibération :

Charte de l'élu local

- Pour : 49
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 49 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 07 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

**Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le :
Publié ou notifié le :**

**Le Président,
Xavier DUPONT**



L'an deux mille vingt, le 7 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 3 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 48

Nombre de conseillers votants : 49

Etalent présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Pascal COUSSEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARNAGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Magali L'HERMITE	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Laurence LEROULEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souvigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN	Villiers au Bouin	Daniel SAMEDI
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER

Secrétaire de séance

Madame Mireille DIROCCO a été élue secrétaire de séance

Sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, élu Président, le Conseil Communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT). Le Président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, soit 10 vice-présidents au maximum (la loi imposant une limite de 15 vice-présidents).

Il précise que le Conseil Communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, dans la limite de 15 vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire a fixé à 7 le nombre des vice-présidents.

D2020_091A ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Il est procédé à un appel à candidatures

Madame Stéphanie RIOCREUX se présente.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 49
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 49
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
- d. Nombre de votes blancs : 10
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-(c+d)) : 36
- f. Majorité absolue : 19

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (par ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RIOCREUX Stéphanie	36	Trente six

Madame Stéphanie RIOCREUX a été proclamée premier vice-présidente et a été immédiatement installée.

D2020_091B ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Il est procédé à un appel à candidatures

Monsieur Patrick JARRY se présente.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 49
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 49
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
- d. Nombre de votes blancs : 3
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-(c+d)) : 43
- f. Majorité absolue : 22

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (par ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		Envoyé en préfecture le 08/07/2020
	En chiffres	En toutes lettres	Reçu en préfecture le 08/07/2020
JARRY Patrick	43	Quarante trois	Affiché le  ID : 037-200072981-20200707-D2020_091-DE

Monsieur Patrick JARRY a été proclamé deuxième vice-président et a été immédiatement installé.

D2020_091C ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Il est procédé à un appel à candidatures

Monsieur Benoît BARANGER se présente.

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 49
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 49
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 3
- Nombre de votes blancs : 5
- Nombre de suffrages exprimés (b-(c+d)) : 41
- Majorité absolue : 21

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (par ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BARANGER Benoît	41	Quarante et un

Monsieur Benoit BARANGER a été proclamé troisième vice-président et a été immédiatement installé.

D2020_091D ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Il est procédé à un appel à candidatures

Monsieur Thierry ELOY se présente.

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 49
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 49
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- Nombre de votes blancs : 12
- Nombre de suffrages exprimés (b-(c+d)) : ~~36~~ 36
- Majorité absolue : 18

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (par ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ELOY Thierry	33	Trente trois

Monsieur SORIN Jean Paul a obtenu une voix.

Monsieur Thierry ELOY a été proclamé quatrième vice-président et a été immédiatement installé.

D2020 091E ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 08/07/2020
Reçu en préfecture le 08/07/2020
Affiché le 
ID : 037-200072981-20200707-D2020_091-DE

Il est procédé à un appel à candidatures
Monsieur Benjamin PHILIPPON,
Monsieur Fabrice RUEL se présentent.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 49
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 49
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 1
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-(c+d)) : 48
- f. Majorité absolue : 25

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (par ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PHILIPPON Benjamin	27	Vingt sept
RUEL Fabrice	21	Vingt et un

Monsieur Benjamin PHILIPPON a été proclamé cinquième vice-président et a été immédiatement installé.

D2020 091F ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT

Il est procédé à un appel à candidatures
Monsieur Sébastien BERGER,
Madame Magalie L'HERMITE se présentent.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 49
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 49
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 3
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-(c+d)) : 46
- f. Majorité absolue : 24

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (par ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BERGER Sébastien	25	Vingt cinq
L'HERMITE Magali	21	Vingt et un

Monsieur Sébastien BERGER a été proclamé sixième vice-président et a été immédiatement installé.

Il est procédé à un appel à candidatures
 Monsieur Jean Claude GAUTHIER se présente.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 49
- b. Nombre de votants (bulletins déposés) : 49
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- d. Nombre de votes blancs : 6
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-(c+d)) : 42
- f. Majorité absolue : 22

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (par ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GAUTHIER Jean Claude	40	Quarante

Madame L'HERMITE Magali a obtenu une voix
 Monsieur MEUNIER Daniel a obtenu une voix
 Monsieur Jean Claude GAUTHIER a été proclamé septième vice-président et a été immédiatement installé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.
 Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 07 juillet 2020

Le Président,
Xavier DUPONT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 08 juillet 2020
 Publié ou notifié le : 08 juillet 2020

Le Président,
Xavier DUPONT



L'an deux mille vingt, le 7 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 3 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 48

Nombre de conseillers votants : 49

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Pascal COUSSEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARNAGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Magali L'HERMITE	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Laurence LEROULEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN	Villiers au Bouin	Daniel SAMEDI
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Roberte HABERT a donné pouvoir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER

Secrétaire de séance

Madame Mireille DIROCCO a été élue secrétaire de séance

VU l'arrêté préfectoral n°191-125 du 16 septembre 2019 portant détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseillers communautaires de la CCTOVAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.52511-10,

CONSIDERANT que l'organe délibérant peut prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus du Président et des vice-président,

Il est proposé de fixer le nombre de membres du bureau non Président et non vice-présidents à 8.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE le nombre de membres du bureau non Président et non vice-présidents à 8

- Pour : 49
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 49 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

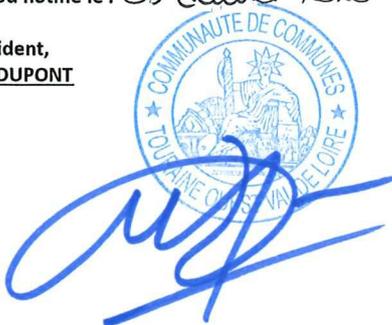
Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 07 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 08 juillet 2020
Publié ou notifié le : 08 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**





L'an deux mille vingt, le 7 juillet, à 19h00, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CINQ MARS LA PILE - 37130, sous la présidence de Monsieur Xavier DUPONT, Président.
La séance a été publique.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 3 Juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 49

Nombre de conseillers présents : 48

Nombre de conseillers votants : 49

Etaient présents

Ambillou	Bruno CHEUVREUX	Couesmes	Nicolas VEAUUVY
Ambillou	Lucette CARRE	Courcelles de Touraine	Philippe ADET
Avrillé les Ponceaux	Pascal COUSSEAU	Gizeux	Thierry BEAUPIED
Benais	Stéphanie RIOCREUX	Hommes	Hubert HARDY
Bourgueil	Benoît BARNAGER	La Chapelle sur Loire	Paul GUIGNARD
Bourgueil	Magali L'HERMITE	La Chapelle sur Loire	Christine GANDRILLE
Bourgueil	Frédéric CLEMENT	Langeais	Pierre Alain ROIRON
Bourgueil	Catherine ECHAPT	Langeais	Nathalie PHELION
Bourgueil	Gilles PELLE	Langeais	Christophe BAUDRIER
Bourgueil	Pascal PINARD	Langeais	Hédia GHANAY
Braye sur Maulne	Jean Pierre MOIZARD	Langeais	Fabrice RUEL
Brèches	Gérard VIGNAS	Langeais	Laurence LEROULEY
Channay sur Lathan	Isabelle MELO	Langeais	Benjamin PHILIPPON
Château la Vallière	Jean Claude GAUTHIER - PROCURATION	Lublé	Daniel MEUNIER
Château la Vallière	Roberte HABERT - ABSENTE	Marcilly sur Maulne	Dominique GUINOISEAU
Cinq Mars la Pile	Sylvie POINTREAU	Mazières de Touraine	Thierry ELOY
Cinq Mars la Pile	Patrick JARRY	Restigné	Christine HASCOET
Cinq Mars la Pile	Solène VELUDO PLOQUIN	Rillé	Xavier DUPONT
Cinq Mars la Pile	Didier THEME	Saint Laurent de Lin	Jean Paul SORIN
Cinq Mars la Pile	Gilles GACHOT	Saint Nicolas de Bourgueil	Sébastien BERGER
Cléré les Pins	Benoît BAROT	Savigné sur Lathan	Hugues BRUN
Cléré les Pins	Pascale DELAUNAY	Savigné sur Lathan	Adeline TAPHANEL
Continvoir	Christophe ZENTNER	Souvigné	Chrystophe AUBERT
Coteaux sur Loire	Daniel SANS-CHAGRIN	Villiers au Bouin	Daniel SAMEDI
Coteaux sur Loire	Mireille DIROCCO		

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Madame Roberte HABERT a donné pour voir à Monsieur Jean Claude GAUTHIER

Secrétaire de séance

Madame Mireille DIROCCO a été élue secrétaire de séance

VU l'arrêté préfectoral n°191-125 du 16 septembre 2019 portant détermination du nombre de conseillers communautaires de la CCTOVAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.52511-10,

CONSIDERANT que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents,

CONSIDERANT que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des critères énoncés ci-dessus, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze,

Il est proposé de fixer le nombre de vice-présidents à 7.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE le nombre de vice-présidents à 7

- Pour : 49
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 49 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance, le 07 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 03 juillet 2020
Publié ou notifié le : 03 juillet 2020

**Le Président,
Xavier DUPONT**